

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 8 juillet 2010

1) Tarifs périscolaire – réévaluation des quotients sociaux (QS) – année 2010/2011

Madame Marie-Françoise DEMAY, Adjointe aux Affaires Scolaires et Périscolaires présente le bilan de l'année scolaire 2009/2010 au niveau de la cantine et de la garderie.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la réévaluation des quotients sociaux à 1,5 % au titre de l'augmentation des tarifs comme suit :

Quotients Sociaux	
2009/2010	2010/2011
420	426
333	338

2) Tarifs du restaurant scolaire municipal – année 2010/2011

Le bilan restauration scolaire fait état d'un déficit. M. le Maire propose un vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant : 13 voix "pour" l'augmentation de 1.5 % et 12 voix "pour" l'augmentation de 2 %. Les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2010/2011 sont réévalués de 1.50 % comme suit :

	Prix du repas	
	Année 2009/2010	Année 2010/2011
Tarif plein	3,65	3,82
Tarif réduit	3,26	3,41
Tarif minimum	2,96	3,1
Adulte	6,57	6,87

Monsieur Roger RIBAUT ne prend pas part au vote contestant la question posée.

3) Tarifs de la garderie municipale – année 2010/2011

Suite à la Commission "Affaires Scolaires" du 29 juin 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2010/2011 comme suit :

- * tarif plein (quotient social > 338 €) : 1,83 €/heure,
- * tarif minimum (quotient social < 338 €) : 1,59 €/heure,
- * prix du goûter : 0,52 €.

4) Liaison Centre Culturel - Place St-Malo - validation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Suite à la réunion de la Commission "Aménagement du Bourg" du jeudi 24 juin 2010, M. André BERTHELOT, Adjoint, présente l'APD pour l'aménagement de la Liaison Centre Culturel - Place St-Malo.

Monsieur RIBAUT regrette que ce projet ne fasse pas partie des missions de la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de centre bourg.

Monsieur GEFFROY souligne l'opportunité de préempter lors de la récente vente de la maison située 15, rue du Calvaire offrant ainsi une liaison piétonne par le porche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la phase APD de l'aménagement de la Liaison Centre Culturel - Place St-Malo et autorise M. le Maire à lancer une consultation des entreprises selon la procédure de MAPA (marché à procédure adaptée).

5) Impasse des Sports - validation de l'Avant Projet Définitif (APD)

M. Joseph VERRON, Adjoint, présente au Conseil Municipal la phase APD du projet d'aménagement de l'Impasse des Sports, vu en Commission "Voirie" le mercredi 7 juillet pour finaliser la liaison mixte de la Place de la Madeleine vers le Complexe Sportif.

Monsieur Roger RIBAUT regrette que ce projet ne fasse pas partie des missions de la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de centre bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la phase APD de l'aménagement de l'Impasse des Sports et autorise M. le Maire à lancer une consultation des entreprises.

6) Redevance assainissement 2011

Le Conseil Municipal, à la majorité (par 15 voix "pour"), décide de réévaluer les montants de redevance assainissement de 2 % pour l'année 2011 comme suit :

* prime fixe	: 5,183 €,
* mètres cubes consommés, le m ³	: 0,533 €.

7) Taxe de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées 2011

Cette taxe est inscrite dans l'arrêté du permis de construire. Pour les immeubles collectifs, une taxe est demandée par logement. Pour les locaux commerciaux, artisanaux ou industriels, une taxe est demandée par local. Cette taxe est payable lorsque les maisons d'habitation, les appartements ou les locaux sont occupés.

Le Conseil Municipal, à la majorité (par 15 voix "pour"), décide de réévaluer les montants de cette taxe de 2 % pour l'année 2011 comme suit 542.79 €.

8) Jardins Familiaux - convention et participation

Les 19 adhérents de l'Association "Les Jardins de l'Avenir" ont commencé depuis le 12 mai 2010 à cultiver leur jardin. Chaque terrain a une superficie de 100 m².

Afin de définir les formalités de mise à disposition et les engagements réciproques, une convention est nécessaire entre l'Association et la Commune de Bréal-sous-Montfort.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention et fixe la participation de l'Association à la Commune (40 € par terrain de 100 m² et par an). Cette participation ne sera applicable qu'en 2011.

9) Personnel communal - modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

a) de supprimer l'ancien poste de Contrôleur Chef à temps complet au 30 juin 2010 suite à la titularisation de l'agent ayant bénéficié d'un avancement de grade par détachement au titre de l'année 2010.

b) de transformer le poste d'Agent du Patrimoine Qualifié (catégorie C) en poste d'Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2^{ème} classe (catégorie B) à temps complet à compter du 1^{er} août 2010 suite à la mutation de l'agent titulaire.

c) de transformer le poste d'Animateur Territorial en poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2010.

10) Droit de Prémption Commercial

Le Conseil Municipal par délibérations du 10 septembre 2009 et du 25 février 2010, a décidé d'instaurer le Droit de Prémption Commercial et a défini les zones d'application.

Après avis des organismes consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers), le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce Droit de Prémption Commercial afin de le rendre exécutoire.

11) Budget assainissement - décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose la nécessité de modifier des crédits inscrits au budget assainissement afin de permettre le règlement des études préalables à la construction de la station d'épuration initialement prévues au compte 2315 (études suivies de travaux dans l'année).

La réalisation des travaux n'étant pas assurée dans le même exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
203	Immobilisations incorporelles - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	20 000.00 €	
2315	Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques	- 20 000.00 €	
TOTAL		0.00 €	0.00 €

12) Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église à 471.87 € pour 2010.

Affiché à la porte de la Mairie
Le 12 juillet 2010
Le Maire,
J. DURAND